



## Communiqué de presse du Gouverneur de la province de Liège

Lundi 19 mai 2025 (CP 04/2025)

### Démission de Hervé Jamar - Point de la situation

Ce vendredi 16 mai en soirée, Hervé Jamar, Gouverneur de la province de Liège depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, a annoncé sa décision de quitter le poste qu'il occupe depuis près de dix années.

Agé de 60 ans et juriste de formation, il a été tour à tour Bourgmestre de Hannut, Député régional et communautaire, Secrétaire d'Etat puis Ministre avant de devenir le 18<sup>e</sup> Gouverneur de la province de Liège.

Ce lundi 19 mai en matinée, une réunion s'est tenue en sa présence afin de faire le point sur cette situation relativement inédite qui doit mener *in fine* à la désignation d'un nouveau Gouverneur.

Il s'agit bel et bien en l'espèce d'une démarche personnelle qui a été communiquée unilatéralement par voie de presse, Hervé Jamar motivant sa décision par des raisons personnelles et liées à sa santé.

Désormais et jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'un remplaçant soit désigné, le Gouverneur démissionnaire souhaite assumer ses obligations en fonction de ses capacités médicales.

Concernant la procédure de succession, elle débutera d'ici peu mais elle pourrait durer plusieurs semaines voire plusieurs mois, la décision revenant en l'espèce aux instances politiques supérieures.

A cet égard, il est utile de rappeler la particularité de la fonction de Gouverneur de province qui est et reste un organe provincial mais qui est devenu un agent régional à statut spécifique.

Le Gouverneur de province est nommé par arrêté motivé du Gouvernement wallon, sur avis conforme du Conseil des Ministres fédéral, prêtant serment entre les mains du Ministre-Président du Gouvernement wallon.

En outre, le Gouverneur de province est doté d'un statut dit *sui generis*, fixant les aspects administratif et pécuniaire de la fonction ainsi qu'un certain nombre de droits et de devoirs déontologiques.

Le statut spécifique du Gouverneur se justifie par le fait qu'il est commissaire des Gouvernements fédéral, régional et communautaire francophone et germanophone.

De par sa fonction, il est au carrefour des différentes institutions de notre pays, faisant figure en l'espèce d'interface voire de relais, et il interagit avec un réseau multiple de partenaires.

Parmi ses principales missions, le Gouverneur est chargé de veiller au respect de l'exécution des lois, décrets et règlements sur le territoire de la province de Liège.

Son rôle le plus important est sans aucun doute constitué par le maintien de l'ordre public et la coordination de la sécurité, que ce soit lors de grands événements ou encore lorsqu'une crise survient.

L'autorisation des détentions d'armes à feu, la prévention des risques, la participation à des projets eurégionaux ou la promotion de la province de Liège font partie des autres missions parfois méconnues du Gouverneur.

Ce dernier remplit enfin une fonction protocolaire, étant responsable de l'accueil et de l'accompagnement des dignitaires, des ambassadeurs, des consuls, des chefs d'États ainsi que des Membres de la Famille royale.

**Contact presse :**

Bruno Boutsen - Porte-parole et responsable de la communication

GSM : 0473 82 69 35 - Mail : [bruno.boutsen@provincedeliege.be](mailto:bruno.boutsen@provincedeliege.be)